



Loi santé : un risque de «PV prétextes» pour justifier les contrôles d'alcoolémie ?

Alors que les contrôles d'alcoolémie sont actuellement conditionnés par une liste d'infractions bien précise, ils pourront dans le cadre de la loi santé être effectués sans restriction. La seule condition ? Être verbalisé, pour quelque raison que ce soit. Ce qui risque d'être tentant pour les forces de l'ordre... Maître Lesage, avocat au barreau de Paris, nous explique les grands axes de la réforme mais aussi ses possibles effets pervers.

Pour lire l'article sur le site [autonews.fr](http://www.autonews.fr), cliquez sur le lien ci dessous :

<http://www.autonews.fr/dossiers/votre-quotidien/203645-loi-sante-controle-alcoolemie-stupefiant-risque-pv/>